Image not found or type unknown

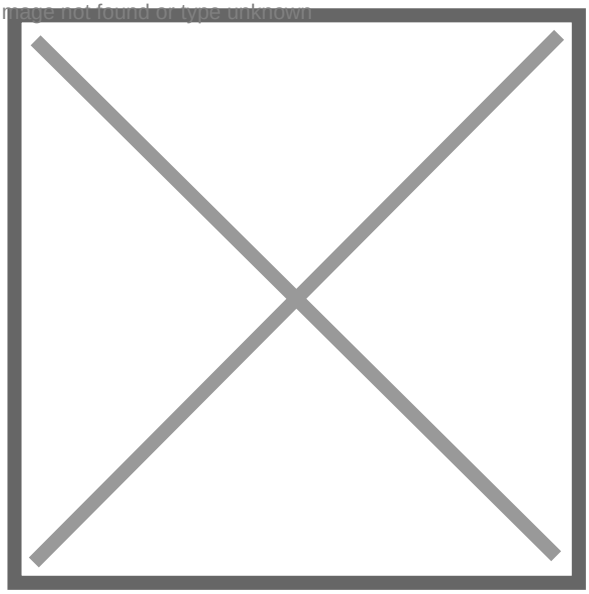

Aucune mesure suite à l'annonce de jm ayrault. légal?

Par **Allinaday**, le **09/07/2012** à **10:54**

Bonjour,

Je travaille actuellement dans une agence de plus de 35 salariés, au sein de laquelle nous travaillons 39h par semaine et dont les heures entre 35 et 39 sont défiscalisées. Ceci est notifié dans mon contrat de travail. Je précise que je suis en CDI.
Suite à l'annonce de Jean-Marc Ayrault, de supprimer l'exonération de charges sur les heures supplémentaires dans les entreprises de plus de 20 salariés, j'ai envoyé un mail au responsable du personnel de l'entreprise afin d'obtenir quelques précisions, puisque les cotisations salariales et patronales seront rétablies dès le 1er septembre.
Il m'a répondu que rien n'était prévu.

Or, de fait, nous allons payer plus d'impôt et donc perdre en salaire à la fin du mois. Aucune compensation (RTT, augmentation de salaire...) n'est envisagée.

Est ce normal?
Merci pour vos réponses.

Par **edith1034**, le **09/07/2012** à **13:55**

tout sera question de négociation entreprise par entreprise

rapprochez vous de vos responsables syndicaux

pour tout savoir sur le CDI

http://www.fbls.net/CDIARRET.htm

Par **DSO**, le **09/07/2012** à **14:02**

Bonjour,

C'est tout à fait normal.

Cordialement,
DSO

Par **Allinaday**, le **09/07/2012** à **23:21**

Bonsoir,
Merci pour vos réponses rapides, même si j'aurai aimé lire autre chose ;-)
Malheureusement, aucun responsable syndical et des questions dont les réponses restent floues.
Cordialement.

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **16:53**

Bonjour

Pour l'instant rien n'est applicable tant qu'aucun décret n'est paru au journal officiel.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés